

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE SAINT ETIENNE L'ALLIER

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le **SLO**
ID : 027-212705388-20210928-2021_0000010-AI

**ARRETE TEMPORAIRE
CIRCULATION ALTERNÉE RUE DE LA CRIBLERIE**

Monsieur le Maire de Saint Etienne l'Allier (Eure),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

Vu la demande de l'entreprise GROUPE ALQUENRY localisée 20 bat 9 esn espace atlantique Gustave Eiffel 28630 Gellainville qui effectue les travaux suivants : Remplacement d'un poteau téléphonique dans le cadre du déploiement FTTH

ARRETE

Article 1^{er} : À compter du 04 octobre 2021 et pendant 30 jours les travaux seront réalisés rue de la Criblerie.

Article 2 : La circulation sera alternée, empiètement sur la chaussée

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire, sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Monsieur le Maire de Saint Etienne l'Allier et Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint Etienne l'Allier
Le 28 septembre 2021

Le Maire de Saint Etienne l'Allier
Jean-Charles BEAUCHÉ

